

ASSEMBLÉE NATIONALE

Moins de temps pour les indépendants

Luc Fournier

luc.fournier@lesoleil.com

Les députés indépendants verront leur temps de parole réduit lors de la prochaine session parlementaire, selon un document obtenu par *Le Soleil*. D'une question aux sept séances, la présidence propose notamment que les indépendants puissent maintenant poser une question toutes les huit séances.

«Pour les députés indépendants, ça représente une perte au niveau des temps de parole», constate le député de La Peltrie, Éric Caire. Il dénonce du même coup que ceux-ci puissent poser leur question au septième rang, plutôt qu'au sixième, comme c'était le cas à la dernière session.

«Là où la présidence est totalement incohérente, c'est que quand l'ADQ a perdu deux députés, la présidence a statué que le groupe parlementaire qui perdait des députés devait assumer à 100 % les pertes qui vont avec, autant au niveau des temps de parole que des questions, que de l'aspect financier», d'indiquer Éric Caire. «Le président avait statué à ce mo-

ment-là que ni l'opposition officielle ni le député de Mercier ne devaient subir de préjudice parce que M. Picard et moi avions décidé de quitter l'ADQ. Or là, ce qu'on constate, c'est que le président, de toute évidence, n'agit pas dans la même ligne de pensée.»

«Puisque la situation est la même, si on appliquait la même logique, il faudrait absolument que ce soit le Parti québécois qui diminue son temps de parole, son nombre de questions. Parce que ce sont des députés de son caucus qui sont partis.»

« Il n'y a aucune raison que nous, les députés indépendants, [...] soyons punis parce que des députés du PQ ont décidé de quitter le caucus du Parti québécois »

— Éric Caire, député de La Peltrie

«Il n'y a aucune raison que nous, les députés indépendants, M. Khadir, M. Picard et moi, soyons punis parce que des députés du PQ ont

décidé de quitter le caucus du Parti québécois. Donc il y a deux poids, deux mesures visiblement à l'Assemblée nationale. Quand il s'agit de deuxième groupe d'opposition ou des députés indépendants, de toute évidence, on est moins soucieux de préserver les droits que quand il s'agit des deux vieux partis», s'indigne Éric Caire.

Pour le député nouvellement indépendant et ex-péquistre Benoit Charette, il n'y a toutefois pas là raison de s'inquiéter. «Ç'a été clairement dit par la présidence que c'est une période d'essai. [...] On a deux cycles de période d'essai pour voir un petit peu comment on va se retrouver là-dedans. Mais je suis conscient de la première que constitue un aussi grand nombre de députés indépendants.»

«Pour ma part, je vais vivre ces deux cycles-là, quitte à proposer des amendements par la suite», a confié le député de Deux-Montagnes. «Étant donné qu'on doit composer avec une nouvelle réalité, y aller de façon graduelle me convient, pour ma part, sans hésitation.» D'autant plus que le député Charette a le sentiment d'avoir une bonne écoute du côté du président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon.